



Décision de l'Assemblée plénière
23 juin 2016

Poursuite de l'exploitation de la Banque de données de tâches de la CDIP à partir de 2017: approbation

Considérations du Secrétariat général

- 1 Les cantons ont décidé, dans le cadre de l'accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), de développer et d'introduire des standards nationaux de formation et de les contrôler périodiquement. Le 20 juin 2013, l'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé le projet de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales qui établit un plan concret pour la réalisation de la vérification au niveau du système éducatif.
Une année auparavant déjà, le 25 octobre 2012, le projet de banque de données de tâches de la CDIP et son financement avaient été approuvés. Cette décision portait sur la planification et le financement de la banque de données de tâches pour les années 2012 à 2016. Un nouveau plan de financement doit être établi à partir de 2017.
- 2 La décision de la CDIP de juin 2013 de réaliser des enquêtes de vérification durant les années 2016 et 2017 rend nécessaire la poursuite de l'exploitation de la Banque de données de tâches jusqu'en 2019 au moins. En effet, les analyses des tests, le calcul des valeurs seuil et l'accompagnement du développement des tâches, etc. sont essentiels pour mener à bien la vérification.
- 3 L'utilisation par les cantons de la Banque de données de tâches pour l'échange de tâches et l'étalonnage commun des tâches qui décrivent les compétences de base dans le cadre des bilans individuels est explicitement prévue dans le cadre conceptuel général de la Banque de données de tâches. Même si les cantons n'ont pas encore fait usage de cette possibilité, la perspective d'un développement dans cette direction constitue une raison supplémentaire de poursuivre l'exploitation de la Banque de données de tâches.
- 4 En revanche, pour planifier la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales après les enquêtes 2016 et 2017, il est nécessaire de disposer d'informations plus approfondies et d'une évaluation des premières expériences, plus particulièrement en ce qui concerne l'estimation des coûts. On dispose aujourd'hui d'une grande expérience pour la 9^e année scolaire (11^e HarmoS), notamment grâce à PISA; par contre, beaucoup de questions restent en suspens en ce qui concerne les enquêtes à l'école primaire. Ces questions concernent notamment l'infrastructure nécessaire, l'organisation et, pour la 2^e année scolaire (4^e HarmoS), les méthodes utilisées pour l'enquête. Les réponses données à ces questions auront une influence sur les coûts. Par ex. le manque d'enseignants disponibles pour les élèves de 6^e année (8^e HarmoS) rendra nécessaire la location de tablettes et leur transport dans les écoles, avec les frais que cela implique.
- 5 Dans l'éventualité de tests à large échelle effectués sur ordinateur en 2^e année (4^e Harmos), il n'est presque pas possible de se référer à des expériences menées en Suisse. Il faut donc recourir à des experts d'autres pays pour disposer des éléments nécessaires. Cela concerne tout particulièrement la question des tâches, des tests et des consignes qui peuvent être proposés à de très jeunes élèves avec peu d'expérience de la lecture, tout en restant dans un budget raisonnable. La Banque de

données de tâches se verra confier le mandat de procéder aux clarifications nécessaires à une prise de décision.

- 6 Le projet pilote concernant la langue de scolarisation et la 1^{re} langue étrangère, prévu au printemps 2016 pour la 6^e année scolaire (8^e HarmoS), permettra d'éclaircir une série de points. La décision concernant la suite du projet, qui devra être prise en juin 2017, reposera ainsi sur de meilleures bases.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 L'exploitation de la Banque de données de tâches est poursuivie jusqu'à fin 2019 selon le même budget que les années précédentes.
- 2 Une enveloppe de 370 000 francs est budgétée pour le fonctionnement de la Banque de données de tâches de la CDIP pour l'année 2017.
- 3 L'Assemblée plénière prend acte qu'un crédit d'un montant de 370 000 francs par an est inscrit dans le plan financier pour l'exploitation de la Banque de données de tâches en 2018 et 2019.
- 4 Une décision concernant la planification des prochaines enquêtes menées dans le cadre de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales sera prise en juin 2017 compte tenu des questions en suspens mentionnées sous chiffre 4.

Berne, le 23 juin 2016

Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Hans Ambühl
Secrétaire général

Notification:

- Membres de la Conférence
- Bureau de coordination HarmoS

Publication sur le site web de la CDIP

EDK 222.4-7/VH/fpf